



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Déclaration CTA 18 octobre 2018

Monsieur le Recteur,

Aujourd'hui nous sommes réunis en CTA afin d'aborder le bilan de rentrée 2018 dans le 1^{er} et 2nd degré. Plus précisément, la réglementation en vigueur stipule que les élus siégeant en CTA doivent être consultés et se prononcer sur les ajustements de rentrée. Cette réorganisation des moyens, en lien avec les dotations ministérielles, a un impact sur le fonctionnement et l'organisation des établissements. Dans les autres académies, le CTA d'ajustement de rentrée est réuni dans la première quinzaine de septembre. En Guyane, nous constatons que l'administration peine encore à obtenir des remontées d'effectifs fiables. Cela explique-t-il la tenue si tardive de cette instance ?

Monsieur le Recteur, les représentants de la FSU ne sont pas dupes. Ces ajustements sont déjà effectifs et pour beaucoup, depuis le 1^{er} septembre. L'administration nous demande aujourd'hui de valider des décisions déjà actées et mises en œuvre. Vous comprenez, Monsieur le Recteur, que nous n'acceptons pas que cette instance décisionnelle devienne une chambre d'enregistrement. Cette conception du dialogue social n'est pas celle défendue par la FSU Guyane. Nous revendiquons notre rôle de représentants des personnels et refusons d'être des co-gestionnaires. La FSU Guyane vous rappelle qu'elle est fermement opposée au projet de réforme de la fonction publique « Action Publique 2022 ». Nous dénonçons, par vos méthodes qui anticipent cette réforme néfaste, votre volonté manifeste d'établir un dialogue social peu respectueux des organisations syndicales, des personnels et de la réglementation.

Nous en voulons pour preuve la gestion administrative calamiteuse de nos collègues PSY-EN. La création récente de ce corps a eu pour conséquence, en Guyane, une absence de gestion collective des collègues concernés. Pas d'avancement ni changement de grade, impossibilité de muter à l'inter ou à l'intra, pas d'envoi de listes au ministère. Pourtant, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU n'ont eu de cesse de vous alerter. Nous regrettons que vos engagements n'aient jamais dépassé le stade de promesses. Ce manque flagrant de rigueur a eu pour effet de réduire les droits de nos collègues. La FSU Guyane dénonce ce mépris et réaffirme son attachement au respect des droits de tous les personnels !

Autre point à l'ordre du jour de ce CTA, la sectorisation des infirmières. Lors du CTA du 13 mars 2018, vous vous êtes engagés, Monsieur le Recteur, à réunir un groupe de travail avant fin juin 2018 et à y participer personnellement. Engagement non tenu. Le 1^{er} octobre 2018, vous avez reçu le SNICS-FSU en audience et le groupe de travail devait se réunir le 9 octobre. Cette réunion n'a jamais eu lieu bien que la sectorisation des infirmières ait été à l'ordre du jour du groupe de travail CTA du 11 octobre. Nous n'avons pas pu travailler sur ce point car l'administration ne nous a pas communiqué de document de travail. Les élus de la FSU Guyane ne sont même plus étonnés tellement ces méthodes de travail sont devenues la norme. Nous ne pouvons que constater et déplorer cette situation, preuve du délitement du dialogue social. Faut-il y voir un manque de professionnalisme ? Un mépris à peine dissimulé envers les représentants des personnels ? Monsieur le Recteur, nous tenons à effectuer ce travail de sectorisation car l'implantation des postes ne doit pas répondre à une logique comptable mais aux besoins des élèves et à un suivi cohérent. Telles sont les missions légales des infirmiers-ières.

Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

FSU GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 72 20 / 0694 21 95 02 fax : 0594 31 00 57 Email : fsu973@fsu.fr



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Un point d'information sur la formation est également prévu à l'ordre du jour de ce CTA. Depuis le mois de mars, nous devons avoir une présentation complète (bilan financier, formations réalisées et à venir, nombre de candidatures...) du plan académique de formation 2017/2018 et au mois de juin, la présentation des offres de formation proposées à cette rentrée. Nous apprenons que les budgets ont été totalement consommés et qu'il faudra attendre les dotations budgétaires de 2019 pour relancer la formation. La FSU Guyane constate amèrement la gestion désastreuse des finances publiques, notre bien commun. Nous exigeons des explications claires quant à l'utilisation de ces deniers publics, indispensables aux vues des spécificités de notre académie. Les représentants de la FSU Guyane ont été scandalisés d'apprendre, lors du groupe de travail du 11 octobre 2018, que le rectorat de Guyane va lancer un audit sur la formation, réalisé par une société privée ! Nous réaffirmons que les finances publiques doivent servir au service public. En agissant de la sorte, devons-nous comprendre que de graves dysfonctionnements existent au sein du rectorat ? Est-ce une tentative afin de gagner du temps ?

Après de multiples groupes de travail concernant l'élaboration des circulaires de gestion collective des non titulaires (reclassement, rémunération, avancement, affectations), un CTA précédent a voté favorablement l'application de ces circulaires. Nous attendons toujours la tenue des groupes de travail afin de vérifier le reclassement des agents. Nous constatons une fois de plus que ces engagements pris en CTA n'ont jamais été suivis d'effets. Pire lors de la CCP d'affectation des non titulaires en juillet 2018, vous décidez de ne plus honorer vos engagements et certaines catégories de collègues non titulaires se voient affectés hors barème. La FSU Guyane dénonce la volonté de revenir à un système de gestion qu'elle a dénoncé et rejeté. La gestion individuelle favorise le copinage et l'arbitraire. Ces pratiques d'un autre temps, que nous pensions révolu, n'ont pas leur place dans le service public d'Éducation.

Autre catégorie de collègues non titulaires : les ILM. Le ministère avait acté un poste d'IEN langues de Guyane et le recrutement de 40 ILM supplémentaires. Cette volonté ministérielle de prise en compte à l'école des langues de Guyane n'est pas une faveur mais l'application concrète de directives nationales et du code de l'Éducation. En détournant le poste d'IEN langues de Guyane au profit d'un poste de conseiller technique, vous achevez la formation des ILM, niez le travail effectué par les collègues et bloquez le passage au bilinguisme additif. La FSU Guyane condamne avec la plus grande fermeté cette volonté de sacrifier une partie de notre jeunesse. Soyez certain, Monsieur le Recteur, que le tour de passe-passe sur les postes d'IEN est limpide à nos yeux. Nous refusons catégoriquement ces arrangements, d'autant plus lorsqu'ils se font au détriment de nos jeunes et du respect de la diversité qu'ils portent.

A cette rentrée scolaire, vous avez modifié l'organisation de la formation de nos collègues stagiaires dans le 1er degré. Ainsi deux tiers des lauréats du CRPE vont enseigner dans différentes classes de différentes écoles. Il y a bien un problème d'équité en formant de la sorte, notamment concernant le suivi pédagogique de nos jeunes collègues. Nous regrettons que par cette réorganisation vous ne facilitiez pas l'entrée dans le métier, voire accentuez les difficultés. En revanche, cette réorganisation vous permet, Monsieur le Recteur, d'utiliser les stagiaires PE comme moyens de remplacements. Ainsi vous pourrez annoncer que vous avez développé massivement la formation continue des PE tout en réalisant de substantielles économies (frais de déplacement, indemnités pour l'accueil des stagiaires). Nous le savons trop bien car nous le constatons depuis près de 20 ans, l'académie de la Guyane est trop souvent un territoire d'expérimentation. Vous en faites la preuve aujourd'hui en appliquant ici certains points du projet de réforme de la formation initiale.

Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

FSU GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 72 20 / 0694 21 95 02 fax : 0594 31 00 57 Email : fsu973@fsu.fr



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

De même que les étudiants alternants PE servent aussi aujourd'hui de variables de remplacement. Qu'ils soient en L3, M1 ou M2 ils seront tous, au cours de l'année, en responsabilité de classe. La FSU Guyane dénonce le détournement de ces dispositifs qui visaient à aider la jeunesse de Guyane à financer ses études mais aussi à créer un vivier local et pourvoir les postes dans l'Éducation. La manœuvre est claire pour la FSU Guyane. Vous jouez sur le double statut étudiant/contractuel pour créer un vivier de remplaçants. Vous mettez des étudiants en responsabilité de classe avec peu ou pas de formations alors qu'il était prévu qu'ils soient en observation et pratiques accompagnées. Et si à l'avenir ces étudiants n'obtenaient pas le concours CRPE, ils seront recrutés prioritairement comme enseignants contractuels sous prétexte qu'ils ont de l'expérience. La FSU Guyane déplore ce détournement du dispositif alternant dont l'unique objectif est financier. Une fois encore, ce sont nos jeunes qui font les frais de politiques éducatives au rabais.

Comme nous, Monsieur le Recteur, vous déplorez que les problèmes de sécurité dans les établissements, les atteintes à la santé des agents se multiplient. Que constatons-nous ? Le CHSCTA ne se réunit pas. C'est pourtant bien de votre responsabilité que d'assurer la sécurité et de protéger la santé mentale et physique des fonctionnaires ? Nous vous rappelons que la loi précise que vous ne devez pas seulement diminuer le risque, vous devez l'empêcher ! Les élus de la FSU Guyane sont bien conscients que vous ne pourrez pas tout changer immédiatement et améliorer significativement les conditions de travail des personnels en Guyane. Mais vous pouvez à minima essayer. Nier les réalités ou les masquer n'a jamais apporté de solutions à long terme. Les personnels de l'Éducation vivent très mal ces situations et ressentent du déni de votre part.

En juin dernier, vous annonciez en CHSCTA que nos collègues affectés sur les fleuves seraient accompagnés par vos services dans leurs démarches pour s'installer. Vous parliez de simplifier et accélérer les démarches pour l'attribution des logements et d'une convention avec l'armée pour déplacer du matériel. D'ailleurs à l'annonce de ces bonnes nouvelles pour nos collègues des fleuves, trop souvent oubliés car éloignés, vous aviez demandé à être applaudi. Les informations dont disposent la FSU Guyane aujourd'hui semblent montrer que ces dispositions ne sont pas encore effectives. Les partenaires ont-ils fait machine arrière ? Lors de la tenue de cette instance, vous avez quitté la séance et mis fin au CHSCTA dont l'ordre du jour n'était pas épuisé. Vous vous étiez engagé, Monsieur le Recteur, à reprendre le CHSCTA dès la rentrée. La FSU Guyane déplore que le CHSCTA ne se réunisse que le 21 novembre prochain.

La rentrée scolaire 2018 a été l'occasion de généraliser le dispositif CP dédoublé en Guyane. Cette mesure liée à l'éducation prioritaire renforcée nécessite des moyens humains, de la formation et des locaux. Malheureusement ces 3 éléments font cruellement défaut dans notre académie. En juin 2017, vous aviez l'honnêteté de reconnaître que les conditions permettraient de dédoubler seulement 11 classes de CP en Guyane. Puis en septembre 2017, une centaine de classes ont été dédoublées dans des conditions peu favorables à la réussite des élèves. Cette année vous généralisez encore le dédoublement et même si l'esprit des directives nationales est présent, les conditions ne sont pas réunies. La FSU Guyane s'interroge sur ces revirements de position. Quelle est la motivation première ? Appliquer un dispositif à tout prix ou favoriser la réussite des élèves ?

La FSU Guyane constate à regret, contrairement au rapport de la cour des comptes relatif au surcoût de l'Éducation prioritaire, qu'en Guyane on innove surtout en réalisant des économies. En effet nos élèves en REP+ coûtent bien moins chers que des élèves hors Éducation prioritaire en métropole,

Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

FSU GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 72 20 / 0694 21 95 02 fax : 0594 31 00 57 Email : fsu973@fsu.fr



Fédération
Syndicale
Unitaire

qu'ils soient en primaire ou au collège. Si l'Éducation nationale en Guyane rencontre tant de difficultés à faire évoluer les résultats des élèves vers le haut, c'est bien à cause du manque de moyens alloués cités précédemment.

Enfin, nous souhaiterions comprendre comment le décret ISG peut entraîner deux applications différentes. Mayotte verse cette indemnité aux néo titulaires sans restrictions et la Guyane refuse le versement. Vous aviez annoncé, Monsieur le Recteur, que les demandes des collègues étaient mises en attente à la demande du ministère. A ce jour, nous n'avons aucun retour sur la décision ministérielle. Faut-il y voir une énième tentative de faire des économies ? L'administration joue-t-elle la montre avec les collègues ? La FSU Guyane vous demande une réponse écrite afin de lever toute ambiguïté.

Dernier point à l'ordre du jour de ce CTA, le bilan social. La FSU Guyane sait être très critique mais est également en capacité de reconnaître les progrès. Le bilan social 2014 est un document important à nos yeux car il est un point de référence. C'est un outil précieux si l'on souhaite faire progresser les conditions de travail des personnels et la réussite des jeunes que nous accueillons dans le service public d'Éducation. Les élus de la FSU Guyane formule le souhait que ce bilan social 2014 ainsi que les suivants à venir ne deviennent pas des publications académiques oubliées sous la poussière. Ils doivent être des outils permettant d'élaborer des projets ambitieux et suivis pour notre académie.

Vous en conviendrez, Monsieur le Recteur, que votre méthode : « *le dialogue, le dialogue, le dialogue* » que vous dévoiliez lors de votre arrivée en janvier 2017 n'est plus d'actualité. Pour la FSU Guyane, votre méthode actuelle serait plutôt : « *communication, annonces et économies* ».

Le projet éducatif que vous dessinez pour la jeunesse de Guyane vise à renforcer la précarité et la territorialisation. Notre académie souffre depuis trop longtemps des politiques éducatives de renoncement peu ambitieuses. Le suivi des dossiers n'est pas assuré, la réglementation est bafouée, la gestion des personnels est aléatoire. Pourtant ces tâches relèvent de votre responsabilité de Recteur. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé mais le ministère de l'Éducation.

Pour la FSU Guyane, ce CTA est une mascarade car quels que soient les votes exprimés aujourd'hui, vous serez dans l'impossibilité de réunir un nouveau CTA. En effet, nous rentrons dans la période de réserve liée aux élections professionnelles. Les représentants de la FSU Guyane réaffirment que les personnels et nos jeunes méritent bien mieux. Notre académie doit faire face à de nombreux défis, mener des projets adaptés et réalisables afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. La fatalité n'a pas sa place dans l'Éducation.

Sachez, Monsieur le Recteur que si le ministre porte des objectifs de progrès social et d'élévation générale du niveau scolaire, la FSU vous rappelle les siens : élévation du niveau de qualification, démocratisation du système éducatif et réussite de tous les élèves.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement profond et indéfectible au service public d'Éducation.

Les élus de la FSU Guyane en CTA.

Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

FSU GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 72 20 / 0694 21 95 02 fax : 0594 31 00 57 Email : fsu973@fsu.fr